

# Guide du Programme Soutien Pharmacien – Volet désaccoutumance au tabac

Le tabagisme est la première cause de décès évitable au Canada. C'est aussi un facteur de risque important pour bon nombre de maladies chroniques non transmissibles, dont l'hypertension et les troubles respiratoires. D'après notre analyse des données de Green Shield Canada (GSC) sur les demandes de règlement pour frais de médicaments, les membres du régime qui souffrent de ces maladies génèrent les coûts les plus élevés en raison des traitements en cause. Et nonobstant le coût des médicaments, nous savons que les coûts en soins de santé sont beaucoup plus élevés chez les fumeurs que chez les non-fumeurs. Par exemple, selon un rapport publié en 2015 par le Manitoba Centre for Health Policy, le tabac coûte au réseau de soins de santé du Manitoba au moins 226 millions de dollars annuellement<sup>1</sup>.

D'après les lignes directrices élaborées par le Réseau d'action canadien pour l'avancement, la dissémination et l'adoption de pratiques en matière de traitement du tabagisme fondées sur l'expérience clinique (CAN-ADAPTT), il faudrait que les professionnels de la santé identifient les fumeurs, qu'on recommande à tous les fumeurs de renoncer au tabagisme et que tous les fumeurs qui souhaitent entreprendre un traitement de désaccoutumance reçoivent l'aide requise<sup>2</sup>.

## **En quoi consiste la partie consultation du Programme SoutienPharmacien - Volet désaccoutumance au tabac?**

Le *Programme SoutienPharmacien – Volet désaccoutumance au tabac* de GSC comprend un service de consultation fondé sur une approche cognitive. Ce service, qui est offert par les pharmaciens, a pour but de guider et soutenir les patients dans leurs efforts pour cesser de fumer.

### **Qui est admissible?**

Le service est offert aux patients issus de la collectivité qui sont fumeurs, qui disent vouloir abandonner la cigarette et répondent aux critères suivants :

- Être inscrits au régime de remboursement des médicaments de GSC;
- Avoir l'âge minimum requis, soit 18 ans pour les produits d'abandon du tabac et 16 ans pour les services de consultation;
- Être âgés de moins de 65 ans (s'applique seulement aux résidents de l'Ontario).

Les résidents de l'Ontario âgés de 65 ans et plus ne sont pas admissibles à ce programme étant donné qu'ils ont accès à un programme d'abandon du tabac comparable financé par le gouvernement. Les résidents de l'Alberta et de la Saskatchewan ont une protection pour les médicaments pour cesser de fumer à titre du programme de GSC; toutefois, ils ne sont pas admissibles aux services de consultation offerts par les pharmacies car des programmes de consultation sur la désaccoutumance au tabac financés à l'échelle provinciale sont offerts.

### **Prestation du programme – Aperçu**

- Le programme de désaccoutumance au tabac est fondé sur la stratégie des « 5 A » (Approcher le patient, Aviser le patient, Apprécier la disposition du patient, Aider le patient, Arranger un suivi)<sup>3</sup>.
- Comme c'est le cas pour tous les services pharmaceutiques professionnels, les rencontres avec le patient qui veut cesser de fumer doivent se dérouler dans un endroit de la pharmacie suffisamment discret et sûr.
- L'évaluation de la préparation du patient ou la première rencontre de consultation doit se dérouler en personne. Les rencontres de suivi peuvent avoir lieu en personne, par téléphone, messagerie électronique ou tout autre moyen de communication convenant aux deux parties.
- Toutes les rencontres avec le patient doivent être consignées pour assurer la continuité du programme. Pour ce faire, vous pouvez concevoir et utiliser vos propres formulaires. Nous vous recommandons toutefois de vous baser sur les formulaires normalisés du programme du gouvernement de l'Ontario, car ils vous permettront de déterminer les renseignements minimums à consigner. GSC s'attend à ce que les pharmaciens participants puissent fournir la preuve que les documents ont été dûment remplis si une vérification des demandes de règlement était effectuée.

- Même si vous êtes la première personne-ressource que le patient a vue à la pharmacie, tout pharmacien de l'établissement ayant suivi la formation appropriée peut rencontrer le patient au cours du programme. Cela dit, il est important qu'une relation de confiance lie le patient et le ou les pharmaciens pendant toute la durée du programme. Les efforts du patient pour cesser de fumer seront probablement plus fructueux s'il connaît personnellement bien le pharmacien offrant les services de consultation.

## Durée du programme

Le programme comprend huit rencontres sur une période d'un an, ou 365 jours, dont :

- Une rencontre initiale d'évaluation de la préparation du patient, au cours de laquelle ce dernier consent à se conformer aux critères d'inscription;
- Une première rencontre de consultation;
- Un suivi sous forme de séances de consultation.

## Prestation du programme – Détails

### **Première étape : Évaluation de la préparation du patient**

- En général, il s'agit d'une rencontre en personne. Cette rencontre peut se dérouler à la suite d'un rendez-vous dans le cadre du programme MedsCheck, d'une question posée par le patient au sujet d'une thérapie de remplacement de la nicotine en vente libre, ou d'une autre occasion au cours de laquelle le patient a exprimé son désir de cesser de fumer dans le mois suivant. Au cours de cette rencontre, le patient reçoit des renseignements sur le programme pour le sensibiliser à la désaccoutumance au tabac et pour jauger sa volonté d'abandonner la cigarette.
- Le patient doit aussi remplir un questionnaire pour évaluer, à l'aide d'une cote, à quel point il est prêt à cesser de fumer. Vous pouvez utiliser le formulaire fourni par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario ou un questionnaire semblable.
- Il se peut que vous ayez de nombreuses discussions sur l'abandon du tabagisme avec le patient avant qu'il accepte de s'inscrire au programme et de fixer la date à laquelle il cessera de fumer.
- Dans le cadre de ce processus d'évaluation de la préparation, il vous faut prendre note du nom du patient, de ses coordonnées et de la date de la discussion au cours de laquelle il a accepté de s'inscrire au programme. Le document doit également faire état des questions posées, de la

### **À propos de l'inscription**

En signant les documents d'évaluation de sa préparation, le patient accepte de s'inscrire au *Programme SoutienPharmacien – Volet désaccoutumance au tabac* et consent :

- À fixer lui-même la date à laquelle il cessera de fumer;
- À déterminer la méthode de communication à utiliser dans ses échanges avec le pharmacien – en personne, par téléphone ou autre – et l'heure des consultations;
- À la possibilité que l'évaluation de la préparation, le résumé de la première consultation ou d'autres documents soient transmis à des tiers professionnels de la santé.

détermination du patient à cesser de fumer et de votre nom. Le patient peut réclamer une copie de ce dossier.

- Une fois que le patient a consenti à prendre part au programme et à collaborer avec vous, la consultation initiale peut avoir lieu.

### **Deuxième étape : Première rencontre de consultation**

La première consultation se déroule après l'évaluation de la préparation du patient, une fois qu'il a consenti à s'inscrire au programme et à ce que des renseignements sur sa santé soient communiqués à des tiers. La première rencontre de consultation peut avoir lieu tout de suite après l'évaluation de la préparation ou être fixée à une date ultérieure.

Aux fins de la facturation, l'évaluation de la préparation du patient et la première consultation sont considérées comme un seul et même rendez-vous.

La première consultation consiste à amorcer un dialogue avec le patient sur ses antécédents de tabagisme. Elle vise aussi à confirmer que le patient comprend bien les objectifs du programme, y compris les responsabilités qu'il doit assumer pour assurer sa réussite.

- Pour la première consultation, planifiez une rencontre en personne : vous aurez ainsi suffisamment de temps pour discuter des antécédents du patient et des options pharmacothérapeutiques à sa portée.
- La discussion sur le tabagisme et les antécédents médicaux doit notamment porter sur les risques pour la santé, les facteurs déclenchants/stratégies, la date à laquelle le patient prévoit cesser de fumer et la possibilité de recourir à la pharmacothérapie.
- Remettez au patient des documents sur papier sur les bienfaits de l'abandon du tabac, ou encore des renseignements sur les ressources en ligne, les groupes d'entraide (avec leurs coordonnées), les autres professionnels de la santé et les programmes susceptibles de faciliter l'atteinte de son objectif de cesser de fumer.
- Au cours de la première consultation, vous aidez le patient à mettre au point un plan personnalisé ou à convenir d'une stratégie thérapeutique. Vous vous assurez par le fait même qu'il comprend la nature du soutien auquel il a accès, les modalités de suivi prévues et les attentes qu'il peut avoir par rapport au processus.
- N'oubliez pas d'aviser votre patient (et de le noter au dossier) que vous pourriez devoir communiquer des renseignements sur sa santé à d'autres professionnels de la santé (médecins, infirmiers) pour assurer le bon déroulement du programme de désaccoutumance au tabac. Même si le patient a signé un formulaire de consentement, la meilleure pratique consiste à l'informer que vous transmettez une copie du dossier de l'évaluation de préparation, de la première consultation ou des séances de suivi à un médecin ou à d'autres professionnels de la santé.

- Les séances de consultation de suivi, au cours desquelles le pharmacien évalue les progrès du patient, fait un suivi pour déterminer s'il a renoncé ou non au tabagisme, répond à ses préoccupations et lui offre du soutien, sont planifiées de façon provisoire à la première consultation.

### **Troisième étape : Séances de consultation de suivi**

Les séances de consultation de suivi visent à offrir un soutien soutenu au patient en s'informant de l'évolution de ses efforts pour cesser de fumer, en répondant à ses préoccupations et en renforçant les comportements positifs qu'il a adoptés pour persévérer dans l'abandon du tabac.

Toutes les séances de consultation de suivi doivent être consignées pour assurer la continuité du programme, à des fins d'évaluation et pour permettre à GSC d'effectuer des vérifications. Comme il a déjà été mentionné, ces séances peuvent se dérouler en personne, par téléphone ou par un autre moyen de communication choisi par le patient. Le lieu des consultations et le moyen de communication utilisé doivent être consignés.

Au total, sept séances de consultation de suivi peuvent être facturées. Vous pouvez rencontrer le patient plus souvent si nécessaire; avant la date à laquelle il prévoit cesser de fumer, par exemple, ou lorsque des stratégies de soutien ou des interventions pharmacothérapeutiques doivent être mises en œuvre. Toutefois, le nombre de séances payées au titre du programme est limité à sept, en plus de la première séance de consultation.

Les trois premières séances de consultation de suivi (ou séances principales) devraient avoir lieu dans les trois semaines suivant la première consultation. Le patient et vous devez décider ensemble des intervalles auxquels se tiendront les quatre séances subséquentes (ou séances secondaires), soit entre un et deux mois, entre trois et quatre mois, entre six et sept mois et entre huit et 12 mois.

#### **Séances de consultation de suivi principales (de la première à la troisième séance) :**

- Les trois premières séances de consultation de suivi, d'une durée d'environ 10 minutes chacune, devraient avoir lieu dans les trois semaines suivant le début du programme;
- Parlez avec le patient pour déterminer si la stratégie choisie donne les résultats escomptés. Vérifiez notamment si le traitement pharmacologique du patient se déroule bien;

#### **Séances de consultation de suivi : calendrier suggéré**

Séances de suivi principales :

- Jours 3 à 5 (10 minutes)
- Jours 7 à 10 (10 minutes)
- Jours 14 à 21 (10 minutes)

Séances de suivi secondaires :

- Jours 30 à 60 (de 3 à 5 minutes)
- Jours 90 à 120 (de 3 à 5 minutes)
- Jours 180 à 210 (de 3 à 5 minutes)
- Jours 240 à 365 (de 3 à 5 minutes)

- Discutez de ce qui fonctionne ou non, notamment des moyens utilisés par le patient pour vaincre ses envies de fumer – et maîtriser les facteurs qui les déclenchent – ou pour surmonter ses symptômes de sevrage;
- Mettez l'accent sur les réussites du programme et encouragez le patient à maintenir ces bons résultats;
- Abordez également les problèmes personnels, psychologiques ou sociaux qui empêchaient le patient d'atteindre son objectif.

### **Séances de consultation de suivi secondaires (de la quatrième à la septième séance) :**

- Les quatre séances de consultation de suivi secondaires, d'une durée d'environ cinq minutes chacune, ont lieu après le premier mois aux intervalles suggérés;
- Au cours de ces séances, continuez à mettre en valeur les réussites du patient dans le cadre du programme et évoquez les difficultés qui l'empêchaient d'atteindre son objectif;
- À la septième séance de suivi, vous devez faire un choix entre deux NIP : l'un atteste de la réussite du patient à renoncer au tabagisme, tandis que l'autre témoigne d'une récurrence du tabagisme ou d'un échec de l'abandon du tabagisme.

La méthode des « 5 A » (*Approcher le patient, Aviser le patient, Apprécier la disposition du patient, Aider le patient, Arranger un suivi*) est une stratégie de désaccoutumance au tabac couramment employée par les professionnels de la santé.

### **Formation**

Avant d'amener des patients à prendre part au *Programme SoutienPharmacien – Volet désaccoutumance au tabac*, vous devez suivre une formation sur la désaccoutumance au tabac. Nous nous attendons à ce que vous puissiez fournir la preuve que vous avez bien terminé la formation appropriée si une vérification avait lieu.

Bien que GSC n'offre pas ce type de formation aux pharmaciens, ceux-ci peuvent en suivre une par l'intermédiaire de divers programmes. Vous trouverez des liens vers certains de ces programmes sur le site Web de providerConnect<sup>MC</sup>.

### **Confidentialité des renseignements**

Toutes les parties qui offrent des services au nom de GSC doivent se conformer à l'ensemble des lois et règlements fédéraux et provinciaux, y compris aux modalités ci-dessous relatives au respect de la vie privée :

- Nommer une personne chargée de gérer tous les aspects de la protection de la vie privée;

- Préciser les raisons pour lesquelles les renseignements personnels sont recueillis;
- Obtenir le consentement pour la collecte des renseignements personnels et leur utilisation ou divulgation subséquentes;
- Restreindre l'utilisation des renseignements personnels recueillis aux fins prévues lors de la collecte;
- Conserver les renseignements aussi longtemps qu'il le faut dans le cadre de ce programme;
- Veiller à ce que tous les renseignements recueillis soient exacts;
- Prendre des mesures de sécurité adéquates pour préserver la confidentialité de tous les renseignements personnels;
- S'assurer que les participants sont, sur demande, informés de l'existence, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels et qu'ils ont accès à ces renseignements;
- Expliquer la marche à suivre aux participants qui souhaitent déposer une plainte ou qui se renseignent sur le sujet;
- Reconnaître sa responsabilité à l'égard de l'utilisation des renseignements personnels;
- Permettre à GSC de superviser les méthodes de collecte et de conservation des données des tierces parties (grâce à un examen ou une vérification);
- Indemniser GSC en cas de non-respect de contrat.

## **Tenue de dossiers**

Tous les renseignements personnels sur la santé recueillis et consignés dans le cadre de la participation à ce programme font partie du dossier du patient et doivent être sauvegardés dans un système informatique, si possible. Si ce n'est pas possible, ils doivent être conservés d'une manière organisée pour pouvoir être retrouvés facilement.

Aux fins de l'assurance de la qualité, les demandes de règlement peuvent faire l'objet d'une vérification. Veuillez conserver tous les documents pendant la période prescrite par l'organisme de réglementation concerné (Ordre des pharmaciens).

## Foire aux questions

### **1. J'ai repéré un patient admissible. Avez-vous des suggestions sur la façon de lui présenter le programme?**

Informez le patient qu'il a accès à un programme de consultation sur la désaccoutumance au tabac dans le cadre de son régime de garanties de soins de santé. Il peut être utile de souligner que la plupart des gens estiment avoir plus de chances de réussir à cesser de fumer avec des services de consultation. Participer à ce programme ne coûtera rien au patient, le coût étant entièrement couvert par son régime de garanties de GSC. La participation au programme est volontaire.

### **2. Mon patient a décidé de s'inscrire au programme. Comment puis-je me préparer pour que nous tirions le maximum de la première visite?**

Nous vous recommandons de prendre rendez-vous avec le patient à un moment qui vous convient à tous les deux et où vous aurez suffisamment de temps pour discuter sans être interrompus.

### **3. En quoi ce service se distingue-t-il d'un programme de désaccoutumance au tabac financé par le régime provincial?**

Des programmes semblables sont financés par certains gouvernements provinciaux. Pour éviter les doublons, le programme de GSC n'est pas offert dans les provinces où de tels programmes sont financés par le gouvernement ni aux populations ayant accès à ces programmes.

### **4. J'estime que mon patient pourrait bénéficier d'un traitement par un médicament d'aide au sevrage tabagique. Comment faire pour vérifier si le médicament que j'envisage est couvert avant de formuler ma recommandation au médecin prescripteur?**

Le patient peut vérifier quels médicaments lui sont remboursés en utilisant la fonction **Mon médicament est-il couvert?** par l'intermédiaire des **Services en ligne des membres du régime**. Les Services en ligne sont accessibles par le site Web de GSC, à [greenshield.ca](http://greenshield.ca), ou par l'appli mobile **GSC à votre portée<sup>MC</sup>**, option **Médicaments à votre portée<sup>MC</sup>**.

### **5. La participation à un programme officiel de mise en forme ou de perte de poids serait bénéfique pour mon patient. Ce type de service est-il couvert par GSC dans le cadre du programme?**

Le *Programme SoutienPharmacien – Volet désaccoutumance au tabac* ne comprend pas de services de mise en forme ou de perte de poids.

**6. Est-ce que je peux offrir ce service à distance (p. ex., par téléphone ou vidéoconférence)?**

Conformément aux exigences du programme, la première consultation doit se dérouler face à face. Cela dit, les séances de consultation peuvent avoir lieu en personne, par téléphone ou par un autre moyen de communication choisi par le patient. Le lieu des consultations et le moyen de communication utilisé doivent être consignés.

**Sources :**

<sup>1</sup> Manitoba Center for Health Policy, *The Cost of Smoking In Manitoba*, mai 2012.

<sup>2</sup> Réseau d'action canadien pour l'avancement, la dissémination et l'adoption de pratiques en matière de traitement du tabagisme fondées sur l'expérience clinique, Centre de toxicomanie et de santé mentale, *Lignes directrices canadiennes de pratique clinique sur le renoncement au tabagisme*, 2011.

<sup>3</sup> Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario, Annexe A : L'algorithme des cinq « A », <http://www.health.gov.on.ca/fr/pro/programs/drugs/smoking/>.